PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 25 septembre 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau

à
Monsieur René FOETZ
2 rue de l'Étoile
57100 THIONVILLE

OBJET : Dossier de déclaration concernant les prélèvements dans le ruisseau du Veymerange
Accord immédiat – N° GUN - 2026 - 0009

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\10_Sondage_Forage_Prelevement\THIONVILLE\2026_M.Foetz\DLE Veymerange

P.J. : Récépissé
APG 1210

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante : prélèvements dans le ruisseau du Veymerange sur les communes de Terville et Thionville.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :
- date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 23 septembre 2026
- numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : GUN – 2026 - 0009

Votre dossier sera suivi par Gaëlle Delacauchy.

Après examen de votre dossier de déclaration, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier déposé est recevable. **Vos prélèvements devront être réalisés conformément au dossier déposé**.

Vous trouverez ci-joint, le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

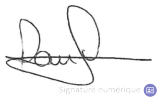
Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes de Thionville et Terville pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le

tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet htpps://citoyens.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH